Contrats de novation et conventions de netting (modif. directive 89/647/CEE)

1994/0099(COD) - 14/12/1995 - Texte adopté du Parlement, 2ème lecture

En adoptant la recommandation pour la deuxième lecture de M. FLORIO (FE, I), le Parlement européen approuve la position commune du Conseil relative au "contractual netting" avec une seule modification : il demande que les Etats membres se conforment à la directive à compter de son entrée en vigueur et pour le 30.06.1996 au plus tard.